

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 06 JUIN 2019**

**Délibération**  
n° 2019.06.068.B

**Adhésion au  
Groupement des  
autorités  
responsables de  
transport (GART)**

**LE SIX JUIN DEUX MILLE DIX NEUF à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **29 mai 2019**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude COURARI

**Membres présents :**

Jean-François DAURE, André BONICHON, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Fabienne GODICHAUD, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

**Excusé(s) :**

Michel ANDRIEUX, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Denis DOLIMONT, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Annie MARAIS, François NEBOUT, Jean REVEREAULT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 6 JUIN 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.06.068.B**

MOBILITES

Rapporteur : **Madame DE MAILLARD**

**ADHESION AU GROUPEMENT DES AUTORITES RESPONSABLES DE TRANSPORT (GART)**

Le Groupement des autorités responsables de transport (« GART ») est une association française agissant dans le domaine des transports publics.

Composé d'élus de sensibilités politiques différentes, représentant des territoires divers, le GART agit en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Il partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 200 autorités organisatrices de transport : autorités organisatrices de la mobilité, départements et régions.

L'association exerce un travail de soutien auprès des autorités organisatrices de transport et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

Trois grandes missions caractérisent l'action de l'association et de ses adhérents :

- Expertise : le GART est un centre de ressources reposant sur des élus de diverses sensibilités politiques et une équipe de techniciens au service des adhérents. Ceux-ci bénéficient ainsi d'expertises juridique, économique et technique qui leur permettent d'optimiser leur rôle d'autorité organisatrice ;
- Échange d'expérience : l'association promeut l'innovation en matière de déplacements. Cette dernière anime le débat et fédère les acteurs de la filière pour bâtir la mobilité de demain ;
- Influence : porte-parole des autorités organisatrices de transport à l'échelle nationale et européenne, le GART défend leurs intérêts auprès du gouvernement français, des services de l'État, des instances européennes et des médias.

Les modalités d'adhésion au GART ont été définies suite à l'assemblée générale du 13 novembre 2018 qui a décidé de reconduire les conditions financières de 2018, à savoir une cotisation fixée à 0,048 € par habitant.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 15 mai 2019,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** l'adhésion de GrandAngoulême au Groupement des autorités responsables de transport (GART) et le règlement du montant de la cotisation annuelle, qui, à titre indicatif, est fixé à 0,048 € par habitant pour 2019.

**D'IMPUTER** la dépense à l'article 6281 du budget annexe Transports

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  11 juin 2019	<b><u>Affiché le :</u></b>  11 juin 2019